

# MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

## Conseil municipal : séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Poupard, Gabard, Duveau, Sorin, Point, Etienne, Levesque, Aréal-Moreau, Le Breton, Barbier, Vivion et Guetté.

**Pouvoirs** : Néant

**Absents** : MM. Bodin et Courtois, Mme Gaboriau.

### Projet éolien

MM. Sicot et Grimaud de la société David Energie présentent la société, le projet en cours sur la ZDE du Bocage ainsi qu'un possible projet éolien sur le territoire de la commune des Cerqueux.

Le projet de la ZDE du Bocage porte sur 8 machines (dont 1 aux Cerqueux). Le permis de construire a été accordé en avril dernier et la société est en attente du permis d'exploiter. L'enquête publique devrait avoir lieu au printemps 2016. Il y aura ensuite un délai d'attente de 6 mois avant la recherche des financements. Le début des travaux est prévu pour l'automne 2018.

Une nouvelle zone a été identifiée sur les Cerqueux, Etusson, Nueil les Aubiers. Il y a peu de contraintes environnementales. Le projet consiste à créer une ligne de machines en parallèle à la zone de la Fragnaie. Il y pourrait y avoir 3 machines sur le territoire de la commune des Cerqueux. Le conseil municipal devra délibérer sur le projet d'étude.

### Intercommunalité

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Bocage** : le conseil municipal émet un avis favorable (10 voix pour et deux abstentions). La modification porte sur les points suivants :

- Modifier l'article 1A en ajoutant la zone de Chantelevent à Coron.
- Modifier l'article 3 « création ou aménagement, et entretien de voiries d'intérêt communautaire ». Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voiries structurantes existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage ».
- Se doter d'une compétence facultative **12 – Promotion du tourisme** : sont d'intérêt communautaire :
  - La réalisation d'aménagement et d'équipements touristiques notamment la signalétique et les sentiers de randonnées.
  - Elle adhèrera au Syndicat d'initiative de Maulévrier
  - Elle assurera la promotion et la communication globale du territoire intercommunal notamment la conception de plaquettes sur les sentiers de randonnées et plaquettes rassemblant tous les établissements de restauration et d'hébergement.
- Se doter d'une compétence optionnelle **13 : Accueil des gens du voyage** : aménager et gérer tous les terrains destinés à l'accueil des gens du voyage et mise en œuvre des orientations du schéma départemental.
- Dit que, si les communes membres décident de réactualiser certains points et de se doter de compétences facultatives et/ou optionnelles, une modification des statuts devra intervenir.

**Projet de fusion entre la communauté d'agglomération du Choletais et la Communauté de Communes du Bocage** : le maire rappelle que le Préfet envisage la fusion de ces deux structures pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Considérant que :

- Le schéma de coopération intercommunale ne prévoit pas l'intégration de la commune de St Paul du Bois à la CAC ;
- Le délai de faisabilité au 01/01/2016 est trop court pour la réalisation de ce projet.
- Qu'il y aura un problème de représentativité au sein de la CAC élargie.

Le conseil municipal décide de répondre négativement au Préfet sur le projet de fusion CAC/Communauté de Communes du Bocage au 01/01/2016. (11 voix pour et 1 abstention).

Souhaite que les deux prochaines années soient consacrées à l'harmonisation des compétences des deux structures.

## Commission des affaires sociales

### Tarifs 2015/2016

**Cantine** - Prix du repas : 3.80 € - Pénalité : 7.60 €. Le conseil municipal répercute l'augmentation de 0.10 €/repas prévue par le fournisseur des repas.

**Accueil périscolaire** : 1 % d'augmentation

AP matin et soir		2015- 2016	AP du mercredi après-midi		2015- 2016
		Tarif horaire			Tarif horaire
QF inférieur à	350	2.27 €	QF inférieur à	350	1.07 €
QF entre	351 et 720	2.71 €	QF entre	351 et 720	1.22 €
QF supérieur à	721	3.00 €	QF supérieur à	721	1.36 €
MSA 49		2.86 €	MSA 49		1.28 €
MSA 79 et 85		2.34 €	MSA 79 et 85		0.76 €

**Création d'une pénalité** pour les enfants qui restent à l'accueil périscolaire alors que ce n'était pas prévu : **le temps de présence est facturé double.**

**Accueil de loisirs des petites vacances.** 1 % d'augmentation

Tranches		2015- 2016
		Tarif horaire
QF inférieur à	350	1.07 €
QF entre	351 et 720	1.22 €
QF supérieur à	721	1.36 €
Sortie		3.32 €

**Camp jeunes** : 14 inscrits. L'encadrement sera assuré par Marie-Béatrice Germon et Victorien Baty (stagiaire BAFA).

**ALSH d'été** : le nombre d'inscrits est en moyenne

Semaine 28 : 37.6 enfants/jour  
Semaine 29 : 33.25 enfants/jour  
Semaine 30 : 25.4 enfants/jour  
Semaine 35 : 15 enfants/jour  
Lundi 31/8 : 7 enfants

**Encadrement** : Marie-Béatrice, Amélie et Victorien (3 semaines de juillet). Lydia viendra en renfort la semaine 28 ainsi que le jeudi et le vendredi de la semaine 29. Pour les sorties, des intervenants supplémentaires sont prévus.

**TAP** : de nouvelles activités ont été trouvées pour la rentrée. Le planning sera adressé aux familles avec l'ensemble des documents pour l'inscription aux différents services.

## Voirie – Urbanisme

**Eclairage public** : le conseil municipal émet un avis favorable au devis établi par le SIEMML pour la réinstallation du candélabre (auparavant situé sur la maison Berson) entre les nouveaux logements de Soleine et la Mairie. Coût de l'opération : 1 834.31 €. Ce montant comprend également la réparation du candélabre situé devant la mairie.

**PLU** : suite à la consultation et à l'audition des candidats, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet Urban'ism pour la révision du PLU. Montant du devis : 37 680 € TTC.

**Droit de préemption urbain** : le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption pour l'immeuble situé 10, rue Amand Michaud.

**Lotissement le Champ blanc** : le conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n° 38 à M. et Mme Jean-Paul Loiseau.

**Tondeuse** : les essais de machines sont en cours. Les commissions voirie et bâtiments se réuniront après les essais.

**Enrobé** : il est signalé que l'enrobé du parking de la bibliothèque et du trottoir à l'angle de la rue des coquelicots se détériore rapidement.

**Bouche d'égout** : une chambre à air va être posée en guise de joint pour pallier au bruit.

## **Bâtiments communaux**

**Aménagement centre-bourg** : le conseil municipal accepte la convention du CAUE pour un montant de 2 000 €. Cette convention comprend une étude faisabilité (diagnostic paysager et urbain tenant compte des usages actuels et à venir, hypothèses d'évolution du site au regard des enjeux identifiés, validation d'une hypothèse de travail avec la commission en charge du suivi du dossier, évaluation de l'enveloppe financière) et la programmation (rédaction d'un cahier des charges permettant le recours à une équipe de maîtrise d'œuvre et assistance à la procédure de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre).

**Aire de jeux** : les jeux ont été installés au lotissement du Champ Blanc. Demander à la société Sportest de faire un devis pour le contrôle de l'ensemble des aires de jeux de la commune.

**Salle du Cormier** : malgré les différentes interventions, le chauffe-eau ne fonctionne toujours pas bien. Un devis a été demandé à la Société Cesbron pour le remplacement. Celui-ci sera effectué dès que possible.

**Climatisation** : il faut bien préciser le fonctionnement aux utilisateurs.

**Location** : Mathilde Etienne demande si, lorsque l'on loue la salle un week-end et que celle-ci n'est pas disponible le vendredi pour la préparation, une indemnisation peut être prévue. Ce point sera revu ultérieurement.

**Accessibilité** : le Cabinet CJR viendra visiter les différents locaux le mardi 7 juillet 2015 à 8h45 avant de proposer un agenda accessibilité.

**Plan d'eau** : prévoir un entretien des bancs autour de l'étang.

**Salle St Jacques** : les plaques translucides de la cuisine ont une nouvelle fois été cassées par des gens qui sont montés sur le toit de la salle. Elles ont été remplacées par des plaques plus solides mais opaques.

## **Questions diverses**

**Photocopieur** : le conseil municipal donne un avis favorable au changement du photocopieur en crédit-bail. La société OMR rachète les deux années qui restent sur le crédit-bail en cours, propose une machine plus performante avec un finisseur et baisse le coût de copie à 0.0039 € (au lieu de 0.0060 €) par page en noir et à 0.037 € par page en couleur (au lieu de 0.067 €).

**Ligne de trésorerie** : le conseil municipal émet un avis favorable à l'augmentation de la ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 €.

**Ecole** : l'école des Cerqueux s'appelle maintenant l'école Notre Dame de la pierre bleue.

**Eglise** : un habitant a demandé s'il était possible de couper les cloches de l'église la nuit. Ce sujet revient régulièrement et jusqu'à maintenant aucune suite favorable n'a été donnée.

**Fête communale** : le feu d'artifice sera tiré dimanche soir depuis le plan d'eau du Cormier. Compte tenu de la météo actuelle, il est impératif de prévoir des réserves d'eau. Pour des raisons de sécurité, Béatrice demande que le vide-grenier ne soit pas installé devant Soleine.

**Prochaine réunion le jeudi 3 septembre 2015.**